

Numéro 04
Août - Septembre 2023

Le **M**oulin aux nouvelles Le magazine de la commune **Mardié**



STANDS

INITIATIONS

DEMONSTRATIONS

Venez à la rencontre des associations
mardésiennes et inscrivez-vous !



FORUM des Associations

10H-17H

Restauration sur place midi et soir
Structure gonflable Géante !

Renseignements :
02.38.46.69.63

18H
Concert
avec

**FULL
MONKEY**

21H

**Feu
d'Artifice**



SAMEDI 9 septembre 2023
Base de loisirs de Mardié

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

📘 Facebook : mardievillage

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2023 - n°04 (Août / Septembre)

Dépôt légal : Août 2023

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Mesdames, Messieurs,
Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,
Petits et Grands,

En cette période de rentrée, nous vous présentons en images dans ces pages la riche actualité autour du scolaire et du périscolaire.

Du côté périscolaire, d'abord, le bilan de l'été est très positif : la fréquentation de notre centre ACM (Accueil collectif de mineurs) *Les Cofeaux de Mardié* a été excellente, les enfants se sont « éclatés » auprès de leurs animateurs, comme le montrent les photos en couverture ou ci-contre. Une mention particulière pour les deux semaines de stage hip-hop et sports innovants proposées à 20 ados (11-14 ans).

Un très grand merci et un très grand bravo à tous les personnels qui ont pris soin, nourri et encadré nos jeunes et très jeunes Mardésiens pendant tout l'été...



Accueil
jeunes
de
Mardié

Les effectifs à l'école sont quasi stables (une baisse de moins de 10 élèves n'étant pas significative). Néanmoins, comme tous les ans, la rentrée à l'ACM sera un peu compliquée du fait du nombre de places limitées par les locaux, les encadrants et la réglementation en vigueur.

Mais, comme les années précédentes, nous espérons satisfaire tout le monde une fois que les habitudes (activités extrascolaires, bus...) seront établies.

Nous avons systématiquement un effet d'engouement, de « sur-réservation » (précaution fort compréhensible mais très problématique) qui se stabilise avant la fin du mois de septembre.

À moyen terme, ce problème de place sera en partie résolu par l'agrandissement de l'ACM : les travaux devraient commencer dans le courant de l'année. Mais chacun doit bien comprendre que, pour un tel projet, les études techniques et financières préliminaires demandent plus de temps que la construction elle-même. Le coût est estimé à 790 000€ que la commune ne peut assumer seule sans les aides de la CAF ou de l'État ni mener de front avec les autres projets comme celui de l'extension des écoles maternelle (il y a 3 ans) puis élémentaire actuellement.

C'est ce qu'il s'est passé pour ce dernier projet : deux ans de préparation pour 14-15 mois de travaux. Le retard sur le calendrier prévisionnel s'explique d'ailleurs par la découverte de cavités en sous-sol qui ont obligé à apporter quelques modifications sur le gros œuvre. Les deux nouvelles classes et leurs annexes (sanitaires, salle de soin, RASED...) seront livrées au premier trimestre 2024.



L'année scolaire 2022-2023 s'est terminée par la traditionnelle remise des dictionnaires aux « grands » de CM2 qui partent au collège, en préambule à

une fête de l'école très réussie. Bravo à l'association Mardié Récré, aux enseignants et aux personnels communaux qui se sont investis.



L'année 2023-2024 se présente sous les meilleurs auspices, avec un nombre d'enfants sensiblement équivalents, répartis dans 14 classes, une équipe enseignante globalement stable et de nombreux projets sur lesquels nous reviendrons, notamment un « jardin partagé » au Clos de l'Aumône.

N'oublions pas, enfin, les tout-petits avec une reprise de Relais Petite Enfance (RPE) et de nouveaux services aux assistantes maternelles et aux parents.

Bonne rentrée à toutes et à tous,
Bien à vous,



Adjointe à la petite enfance,
à la jeunesse et aux sports,

Sandra GUILLEN

Information...

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Dicrim est un document réalisé sous l'autorité du Maire, librement consultable en mairie et sur son site internet (*au quotidien/sécurité, civisme*) et qui a pour objectif d'informer tout citoyen sur :

- les risques naturels et technologiques,
- les conséquences sur les personnes et les biens,
- les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde,
- les moyens d'alerte en cas d'événement ou de danger.



Le DICRIM de Mardié décrit les risques potentiels dans la commune, des conseils et les mesures à prendre préventivement ou en cas de survenue du phénomène, dans de nombreux domaines : risque inondation, bien sûr, et les autres risques naturels (climatiques, liés aux mouvements de terrain), les risques technologiques (pollution, transport de matières dangereuses, nucléaire...), risques sanitaires et même informatiques.

Nous invitons chaque citoyen à le consulter, à appliquer, autant que faire se peut, les conseils pour la prévention, à prendre connaissance des bons réflexes et attitudes à adopter.



Conseil municipal du 28 juin 2023.

Important conseil avant la trêve estivale, avec de nombreuses délibérations sur des sujets assez variés. Nous allons présenter ici l'essentiel, sachant que **le procès-verbal complet est disponible sur le site de la ville** (*Votre commune/Votre mairie/Les conseils municipaux*), même si la version définitive ne pourra y être affichée qu'après son approbation officielle lors du conseil suivant (le 13 septembre).

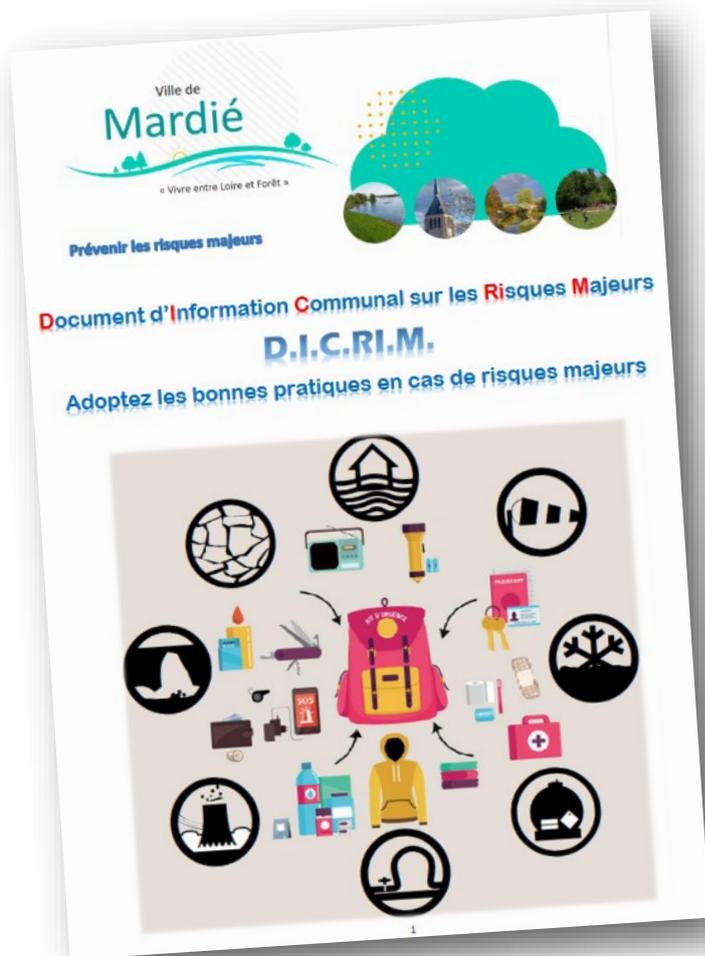
Une large partie des délibérations et des débats portait sur la **gestion du personnel**. Les créations et suppressions de postes correspondent, pour l'essentiel et comme presque à chaque fois, à des modifications de catégories pour permettre à nos agents d'évoluer dans leur carrière. Les débats ne portent que sur des points techniques et le nombre d'agents reste stable. Cela permet, dans la mesure du possible et compte tenu et de l'intérêt de nos personnels et des finances de la commune, de contenir la hausse de la masse salariale.

La **mise à jour du tableau des régimes indemnitaires** a donné lieu à une polémique d'autant plus regrettable qu'elle visait directement un agent. Attitude aussi injuste que malvenue de la part de l'opposition compte tenu de la quantité et de la qualité du travail effectué par cette personne, ainsi que de la spécificité des structures de rémunération. Même polémique peu constructive sur l'adoption du document d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention : on reste dans le procès d'intention.

À l'inverse a été approuvée, évidemment, à l'unanimité, la **convention de mise à disposition** réciproque des policiers municipaux de Mardié et Saint-Denis de l'Hôtel (comme il en existe déjà une du même type avec Donnery et Traînou) : cela permet, entre autres, que les agents puissent effectuer ensemble des contrôles de vitesse. Qu'on se le dise : de tels contrôles vont se multiplier avec le « cinémomètre » acquis en commun.

Même unanimité pour l'adoption du **DICRIM** (voir ci-contre) et sur la décision d'adopter l'ensemble des procédures pour l'utilisation du « numéro unique » qui facilite le suivi de l'accès aux logements sociaux, pour les Mardésiens ou pour l'attribution des logements situés sur notre commune.

Vie communale...



Dans le même domaine, et comme à chaque fois, la commune a décidé d'apporter sa garantie à hauteur de 50 % pour l'emprunt contracté par les Résidences de l'Orléanais pour la construction des logements sociaux attenants au nouveau cabinet médical (la métropole apportant sa garantie pour l'autre moitié).

Les débats habituels sur le **Clos de l'Aumône** ont émaillé la délibération sur l'approbation du Compte rendu annuel à la collectivité de l'activité de l'aménageur pour 2022 (le document est intégralement reproduit dans le PV sur le site internet de la commune). Par contre, l'unanimité s'est faite sur le nom des nouvelles voies de la seconde phase du même Clos de l'Aumône. Ces derniers ont été choisis pour garder le souvenir des activités de la commune et, singulièrement, de ce quartier : la viticulture et la tonnellerie.

Enfin, dans le domaine de la **petite enfance** et du périscolaire, ont été approuvées des mises à jour des règlements des accueils périscolaires et extrascolaires, de la structure multi-accueil *L'île aux enfants* (ex-halte-garderie), ainsi qu'une convention pour l'accès de nos assistantes maternelles aux rencontres professionnelles organisées par de nombreuses communes de la métropole.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Les agents communaux sont **essentiels** au bon fonctionnement d'une commune. La stabilité dans leur poste est en général le **reflet** d'un "bien vivre au travail".

Aussi, nous nous interrogeons sur les départs répétés de nos agents depuis plusieurs années.

La délibération prise en juin dernier concernant les primes des personnels communaux risque, selon nous, d'aggraver encore davantage cette situation préoccupante.

En effet, nous avons constaté que la prime **minimale** versée à un agent qui assure les fonctions de direction générale augmentait de **256 %** pour frôler les 10 000 € annuels ; alors qu'aucune augmentation n'était proposée pour les agents aux plus bas salaires.

« C'est ce qui se fait » pour les personnels de direction dans les autres communes nous a-t-on expliqué...

Nous avons bien entendu vérifié cette information sur les sites internet de plusieurs communes métropolitaines. Sur deux communes de même taille, le montant **maximum** (et non minimum) pour assurer ce type de fonctions varie de 7200 à 8300€.

Nous nous sommes opposés à cette délibération ; le montant et le pourcentage d'augmentation de cette prime nous paraissent disproportionnés et difficilement justifiables. De plus, notre proposition d'une meilleure prise en compte des personnels aux plus bas salaires n'a pas été retenue.

Madame le Maire va sans doute mettre en avant le succès du barbecue du personnel du mois de juillet qui s'est déroulé, il est vrai, dans une ambiance conviviale. Néanmoins, à la question posée lors du dernier conseil municipal « Est-ce que tout va bien du côté des agents municipaux ? », aucune réponse claire ou positive n'a permis de nous rassurer.

Pour l'heure, les chiffres parleront donc en lieu et place de la majorité : au cours des 3 dernières années, nous avons pu constater au moins 15 départs volontaires d'agents sur une quarantaine au total (chiffre variable en fonction des besoins en personnels) ; soit une moyenne de 5 par an.



Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger

DROIT DE REPONSE

Nous ne répondrons pas sur toutes les allégations de l'opposition dans lesquelles les éléments exposés sont suffisamment flous pour ne pas être vérifiables.

Notons simplement qu'ils parlent de « la prime minimale versée... » par deux communes qui seraient très inférieure à ce qui se fait à Mardié : le régime indemnitaire n'est pas une prime mais une partie de la rémunération, combien de communes ont un régime indemnitaire supérieur au nôtre ? quelles autres primes ou structures de salaire dans les autres collectivités ?

Quant au soi-disant mal-être au travail des agents à Mardié qui se traduirait par « 15 départs volontaires d'agents... » (sous-entendu, de nombreux départs), ceci doit être vigoureusement réfuté. D'une part, ils évoquent 15 départs alors que 13 mutations sont effectives sur 3 ans et demi (soit 3,7 par an). D'autre part les raisons de ces départs restent personnelles et confidentielles. Elles ne devraient pas être sujettes à interprétation, sauf à inventer... La commune de Mardié ne fait pas exception sur ces mouvements de personnels constatés sur l'ensemble des collectivités territoriales et nous nous réjouissons d'avoir réussi à recruter sur tous nos postes.

De nombreux agents aspirent légitimement à changer d'affectation, soit pour des raisons familiales ou géographiques, soit pour réorienter leur carrière.

Les Mardiésiens qui se rendent en mairie ou utilisent les différents services municipaux peuvent constater par eux-mêmes la qualité des réponses qui leur sont apportées : cela serait-il le cas si l'ambiance était délétère entre les personnels ou avec leur direction ?

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY, Directrice de publication.



**JE NE PEUX PAS
J'AI FORUM...
Seniors!**

les 7, 8 et 9 novembre 2023

CINEMA

mercredi 8 nov.

14h - Projection du film en salle du P'tit Théâtre **sur réservation**

15h45 - Rencontre et échange avec différents intervenants autour du bien vieillir.

Intervention du Bus Numérique
Informatique, internet, e-mail, services en lignes, réseaux sociaux... *Sur inscriptions*

Des ateliers *gratuits et réservés aux seniors* pour rester connecté

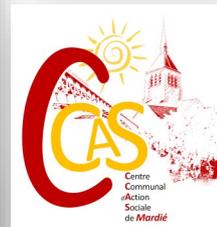
Rendez-vous :
Mardi 8 - place de l'Écluse
Jeudi 9 - place de l'Église

Inscriptions : 02.38.46.69.63

mardi 7 et jeudi 9 nov.

Bo

FORUM SÉNIORS À MARDIÉ !



Réparti sur 3 jours, le forum sénior est un nouvel évènement de notre commune organisé pour les aînés Mardiésiens et Boumiens.

Au programme :

Il est proposé, le 7 et le 9 novembre, **des ateliers pour rester connecté**. 3 heures d'initiation abordant divers thèmes comme créer sa messagerie et savoir l'utiliser, communiquer avec ses proches (vidéo, photo...), consulter des sites internet etc.

Les formations sont accessibles à tous et se déroulent en atelier de demi-journée. Il est donc possible de s'inscrire pour l'atelier du matin ou de l'après-midi (9h30 à 12h ou de 14h à 17h). Enfin, les participants peuvent venir avec leur propre matériel informatique.

La journée du 8 sera dédiée au « bien vieillir » avec la projection du film « Un jour, tu vieilliras... » qui sensibilise sur l'isolement des personnes âgées. A la suite de la projection est proposé une rencontre avec des associations mardiésiennes et boumiennes, des aidants, des services de soutien social comme le département etc. *N'hésitez pas à téléphoner pour vous inscrire !*

Adjointe vie sociale & inclusivité

Claudine Vergracht

Retour sur...

Festivités du 14 juillet





Travaux...



Rue de Genon

Les travaux de la rue de Genon ne sont pas tout à fait terminés : restent à mettre en place la signalisation au sol ou sur poteaux, ainsi que l'aménagement du carrefour avec la rue Georges-Sirot et une quarantaine de mètres le long du mur de La Perrière qui, en l'état, risque de s'écrouler et interdit toute intervention d'engins de chantier.

Les améliorations sont néanmoins déjà évidentes : réseau d'assainissement collectif complet, chaussée et revêtement de qualité, trottoir et entrées soignées vers les propriétés, écluses pour ralentir autant que faire se peut la vitesse des usagers. Le coût total de l'opération (assainissement et voirie) s'élève à 950 000 € (soit environ 1 120 € le mètre). Le financement est métropolitain, mais c'est autant qui est pris sur le « droit de tirage » réservé à la commune de Mardié sur le mandat actuel (2020-2026). D'autres portions de voiries pourront encore être réalisées, mais beaucoup plus limitées bien sûr.

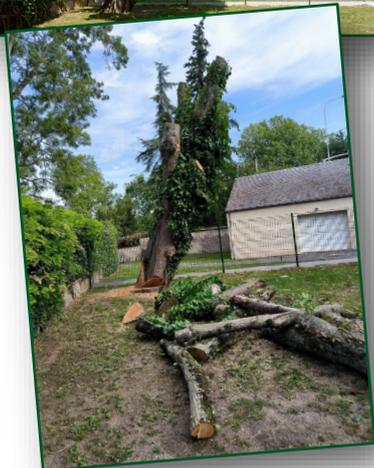


La Passerelle de Pont-aux-Moines

Dans le cadre du projet de véloroute sur toute la longueur du canal d'Orléans, d'Orléans à Montargis, en empruntant le chemin de halage, le département a procédé à l'aménagement du passage sous le pont de la RD 960 qui était particulièrement difficile. Un élargissement de la descente sous le pont au droit du moulin, la pose d'une passerelle pour pouvoir gagner le passage le long de l'écluse puis un reprofilage de la remontée vers le chemin de halage permettent, avec la pose de garde-corps, de franchir l'obstacle en toute sécurité et assez confortablement. Il est toutefois recommandé aux cyclistes de mettre pied à terre : une conduite d'eau potable, impossible à déplacer, limite sérieusement la hauteur utile sous le pont. Gare à ceux qui n'ont pas de casque et sont un peu trop pressés ! Le revêtement final et les garde-corps définitifs seront mis en place lors de la réalisation du tronçon Donnery-Chécy, dans le courant de l'automne.



Travaux...



Abattage du Tilleul de Pont-aux-Moines

Au beau milieu du mois d'août, grâce à la vigilance d'un agent d'entretien, nous nous sommes aperçus qu'un tilleul de la cour de la Maison de Pont-aux-Moines s'était affaissé et penchait dangereusement vers le bâtiment. La mort dans l'âme, car l'arbre offrait son ombre depuis plus d'un siècle, 120 ou 140 ans peut-être, il a fallu l'abattre dans l'urgence, la maladie en ayant complètement rongé le cœur.

Fin de travaux

Le sens giratoire et les places de parking devant la mairie sont maintenant achevés, améliorant la circulation et le stationnement dans la zone. La place de parking réservée PMR devant le cabinet médical est également matérialisée.



Le département « communique »

Le chantier du pont dit « de Jargeau » avance. Attendu par les uns, déploré par les autres, cet ouvrage est mis en avant comme une vitrine par le département.

Aussi ce dernier invite-t-il les Loirétains à une visite du chantier en septembre. Mais sur inscription uniquement sur www.deviationjargeau.fr, dans la rubrique Actualités.



Vous êtes MUSICIEN ?
Vous désirez prendre ou reprendre une activité musicale collective à la rentrée ?
Vous avez envie d'intégrer une harmonie amateur de bon niveau, conviviale, avec un programme varié ?

Alors rejoignez l'Harmonie locale
Emergence

Répétitions
le Jeudi soir de 20h30 à 22h
à partir du 31 août

Venez partager nos moments d'amitié, de convivialité et de travail.

Contact mail : hmb.45430@gmail.com
Tél. : 06 75 27 05 76 et 06 86 82 95 86

*Pour rappel et pour soutenir notre école de musique dont l'avenir est menacée, vous pouvez faire un don à l'Union Musicale de Mardié Bou avec en retour un reçu pour défiscalisation.
Adresse postale : 48 rue de la Petite Levée - 45430 BOU*

Société St-Vincent

LOTO

Dimanche
15 octobre
à 14h

salle
France Routy



**Nombreux
lots de marques**

Retrouvez-nous au forum des associations du 9 septembre prochain

Reprise des cours de peinture, tricot et couture

le mardi 12 septembre

*Quelques places encore disponibles
pour tous les cours*



Renseignements :

Mme Lecointe 06.63.05.69.16
Mme Pugieu 06.19.13.89.18



Retrouvez-nous également en point de
médiation numérique
en salle des fêtes de Bou le 13 octobre



**GYM TENDANCE
MARDIÉ**

Cours de **yoga** et de **pilates**,
séances de **marche dynamique**
bungypump
et aussi des **créneaux supplémentaires**
pour les enfants !

**A la rentrée,
ça va bouger !**

Retrouvez toutes nos activités enfant et adulte
sur le site www.ville-mardie.fr

Inscriptions le 09/09 lors du forum des
associations de Mardié le 09 septembre prochain

Reprise des séances dès le lundi 11/09,
salle France Routy

Renseignements :
Association GYM TENDANCE MARDIE
assocgym.mardie@gmail.com

CONCERT
et
FEU D'ARTIFICE

Juste après le
Forum des
Associations
10h/17h

GRATUIT

Samedi 9 septembre 2023

Base de loisirs de Pont-aux-Moines

18H Concert
avec **FULL MONKEY**

Feu 21H
d'Artifice

Restauration sur place midi et soir - Informations : 02.38.46.69.63

La rentrée arrive, surtout la rentrée sportive !

Vous aimez le tennis et ne trouvez personne avec qui taper la balle ?

Vous souhaitez jouer entre amis, en famille ou rencontrer de nouveaux(elles) joueurs(euses) ?

Vous souhaitez jouer en compétition et promouvoir votre village dans le monde entier ?

Dès fin septembre 2023, le TCCM et ses entraîneurs diplômés proposent **des cours pour les enfants, les adolescents ou les adultes !** Beaucoup de créneaux sont disponibles tous les jours de la semaine et les week-ends.

Nous nous retrouvons également pendant les entraînements libres, en semaine ou les week-ends, à Chécy ou à Mardié.

Les séances connaissent beaucoup de succès depuis presque deux ans : convivialité, sportivité et amitié sont au rendez-vous !

Bon à savoir : les deux courts extérieurs situés à la base de loisirs de Mardié sont sécurisés et accessibles via un contrôle d'accès par carte, fournie sur demande et contre caution à tous les licenciés et adhérents du club !

Alors n'hésitez plus, retrouvez-nous au forum des associations le 9 septembre et rejoignez la grande famille du tennis !!!



Nouveauté à la rentrée 2023 :

le club propose des nouveaux cours encadrés pour adultes et séniors les lundis après-midi !

RENSEIGNEMENTS

@ tccm@wanadoo.fr

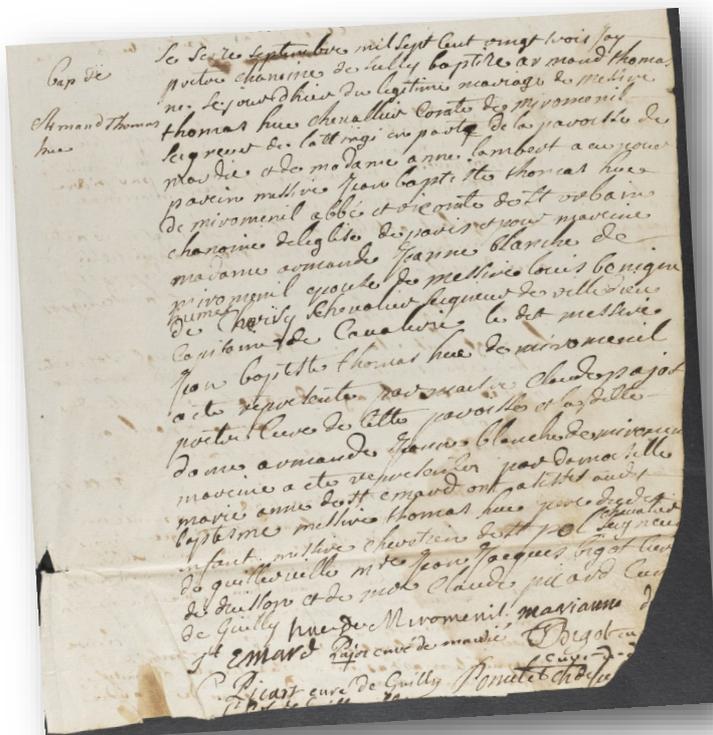
☎ 0637882774

f www.club6.fft.fr/checy-mardie

i TCCM - Tennis Club Chécy Mardié

Permanence le samedi de 10h à 12h
au Club House des Pâtures à Chécy





Acte de baptême d'Armand Thomas Hue, 16 septembre 1723
Registre paroissial de Mardié, cliché Archives départementales du Loiret

JOURNÉES DU PATRIMOINE 16 & 17 SEPTEMBRE

Exposition Miromesnil
au pigeonnier de Latingy

Les journées du patrimoine 2023 seront un peu particulières cette année à Mardié : elles correspondent presque jour pour jour avec le tricentenaire de la naissance, à Latingy, le 15 septembre 1723, d'Armand-Thomas Hue de Miromesnil, futur Garde des Sceaux de France de Louis XVI.

L'association de *Mardiacus* à Mardié organise une **exposition au pigeonnier de Latingy**, exceptionnellement ouvert pour l'occasion,

samedi 16 septembre de 10h à 12h et de 14h30 à 18h00
dimanche 17 septembre de 10h à 12h et de 15h00 à 18h00
(parking en face du château, entrée par la rue du Bois Minet – l'itinéraire sera fléché).

Ce sera l'occasion de découvrir, à travers des reproductions de documents d'époque et des tableaux explicatifs, un personnage intéressant et représentatif de son siècle (le XVIII^e, celui des règnes de Louis XV et Louis XVI), tout en ayant un profil assez particulier. Armand-Thomas est issu de deux familles nobles mais plutôt désargentées, l'une normande (marquis de Miromesnil), l'autre orléanaise (seigneurs de Latingy), magistrats de père en fils (ou en gendre).

Il mène une brillante carrière sous Louis XV. Disgracié à la fin du règne, il est triomphalement réhabilité par Louis XVI qui en fait son Garde des Sceaux (ministre de la justice). Il occupe ce poste de 1774 à 1787, exceptionnelle longévité ministérielle, sans s'enrichir personnellement, ce qui est tout aussi exceptionnel. Le plus illustre des « enfants de Mardié » à découvrir.



Jean-Antoine HOUDON,
buste d'Armand-Thomas Hue de
Miromesnil (1723-1796)
Orléans, Musée des
Beaux-arts@François Lauginie

DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRIS

Afin de mieux accueillir les usagers, le système d'accès aux déchetteries et végé'tris d'Orléans Métropole évolue. En quelques clics et gratuitement, l'inscription doit être réalisée au préalable et en ligne. Elle sera **obligatoire à partir du 1er janvier 2024**. On vous explique la démarche ci-dessous.

Lieux de traitement et de valorisation des déchets, les végé'tris et déchetteries n'ont de cesse d'innover afin d'optimiser les passages des habitants et des professionnels de la métropole. Régulation des flux, optimisation des coûts, disponibilité des agents... Le nouveau système d'accès avec reconnaissance des plaques d'immatriculation mis en place progressivement dès cet été doit permettre un meilleur accueil des métropolitains. Il est nécessaire de s'inscrire au préalable en ligne mais le nombre de passages reste illimité pour les particuliers.

Comment s'inscrire ?

- Munissez-vous des documents suivants au format numérique (vous devrez les joindre au formulaire en ligne) :
- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone ou de gaz par exemple),
- le **certificat d'immatriculation** de votre véhicule.
- Rendez-vous sur le site orleans-metropole.fr dans la rubrique « Démarches »
- Dans la colonne « Déchets », cliquez sur « Accès déchetteries et végé'tri »
- Il vous est demandé de vous connecter à votre compte ou d'en créer un
- Une fois connecté, cliquez sur « Accès aux déchetteries »
- Complétez le formulaire d'inscription (champs obligatoires en rouge).
- Vous recevrez ensuite un mail de confirmation avec votre référence usager qui peut vous être demandé lors de votre 1^{er} connexion (vous n'en aurez plus besoin ensuite)

Vous n'avez pas reçu de mail de confirmation ?

Pensez à vérifier dans les spams et courriers indésirables

